2C2D INVEST
SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 929 345 080,
dont le siège social est situé 1 RUE DES SANSONNETS 44140 REMOUILLÉ

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf septembre,
À dix-sept heures.

Au siège social, 1 RUE DES SANSONNETS 44140 REMOUILLÉ.

Les associés de la société 2C2D INVEST, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Damien COSTIOU, propriétaire de 50 actions ;
- La société EURL C2LD INVEST, représentée par Monsieur Cédric DESRUES, propriétaire de 50 actions.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- Monsieur Cédric DESRUES

Président de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric DESRUES.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale rappelle la décision en date du 9 septembre 2026 prise en application de l'article L225-248 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée générale indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 mars 2026 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'Assemblée générale décide de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société et à la suppression de la mention relative à ces capitaux propres sur son Kbis. Tous pouvoirs seront éventuellement conférés afin de réaliser les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Damien COSTIOU

Signé par Damien COSTIOU
Le 18 sept. 2026

Signed with Universign doc_1dP6 tx_dm4JBb53mzz7

Pour EURL C2LD INVEST
Monsieur Cédric DESRUES

Signé par Cédric DESRUES
Le 16 sept. 2026

Signed with Universign doc_1dP6 tx_dm4JBb53mzz7